Vertou, le 29 janvier 2024

Monsieur le Président
Syndicat Grand Lieu Estuaire
2, allée des Chevrets
44 310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Réf. : JV-2024-01-0011

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Président

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le projet de Contrat Territorial Eau (CT Eau) 2024-2026 du sous-bassin versant de référence « Acheneau-Tenu », porté par le Syndicat Grand Lieu Estuaire.

L'annexe 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Estuaire de la Loire en vigueur identifie les enjeux et les objectifs prioritaires suivants pour le sous-bassin versant « Boivre-Acheneau-Tenu ».

Enjeux	Objectifs
Cohérence et organisation	Optimiser la coordination des acteurs : -SAH/union des marais/syndicats de propriétaires de gestion des marais -SAH/acteurs du territoire du SAGE Estuaire de la Loire *A noter que le SAH concerne également le territoire des SAGE Logne - Boulogne - Ognon - Grand Lieu et Baie de Bourgneuf*
	Définir les modalités d'une coopération entre ces acteurs publics et privés
	Définir des procédures de sensibilisation et de concertation
	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore et phytosanitaires). Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre
	Conforter l'outil technique de gestion hydraulique (SAH)
	Définir des objectifs partagés (vocation des marais, des zones humides, flore, faune piscicole, espèces envahissantes, etc.) et prendre les moyens correspondants
	Arrêter un règlement d'eau et prendre les moyens d'en assurer une lecture directe
Qualité des milieux	Définir les modalités de gestion des milieux humides combinant agriculture et biodiversité

	Pérenniser les activités agricoles et les accompagner par des mesures agro-environnementales
	Assurer la transparence migratoire des ouvrages
	Conforter l'outil de gestion hydraulique des marais
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollutions diffuse et ponctuelle issue de l'amont du bassin versant)
	Définir des modalités de gestion de rejet adaptées au contexte de marais
Gestion quantitative – alimentation en eau	Coordonner une répartition équilibrée de la ressource (irrigation ...)

Pour rappel, le SAGE Estuaire de la Loire actuellement en révision, et dont le projet a été validé par la CLE le 13 décembre 2022, est dans l'attente de la publication de l'arrêté interpréfectoral pour son approbation.
La date de publication n'étant pas connue, le projet de CT Eau « Acheneau-Tenu » a donc aussi été analysé par le bureau de la CLE au regard du PAGD et du règlement du SAGE validés en décembre par la CLE.

Le tableau, ci-dessous, liste les actions principales du contrat 2024-2026 du sous-bassin versant de référence « Acheneau-Tenu », en lien avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement du SAGE Estuaire de la Loire en vigueur ainsi que ceux du nouveau SAGE.

	SAGE en vigueur	Nouveau SAGE	Actions et objectifs du projet de contrat
Enjeu	**Cohérence et organisation**	**Gouvernance**	- CT porté par le SGLE (à la suite de la dissolution du SAH), plusieurs maîtrises d'ouvrages des actions - Animation et coordination du contrat, et autres fonctions supports/Postes de techniciens milieux aquatiques + agricole/bocage - Création de panneaux d'informations pour les phases de chantier et après travaux/Montage vidéos/photos (3 chantiers/an) - Etude relative à l'évaluation du contrat et à la stratégie et la feuille de route 2027-2032 - Accompagnement des communes et intercommunalités dans la révision de leurs PLU et PLUI pour une bonne prise en eau des sujets « eau » dans leurs documents d'urbanisme, et en particulier des inventaires (actualisation zones humides - éléments structurants du paysage) - Usagers associés (fédération de pêche, chambre d'agriculture) : à approfondir
Dispositions	C&O4 et C&O8	G2-1, G2-6 et G3-4	
Enjeu	Qualité de l'eau		- Travaux d'implantations de haies sur talus (24 km sur 3 ans) - Travaux d'implantations de zones tampons (mares, bassins tampons, fossés à redents) - Inventaire et caractérisation des éléments du paysage - Etude d'identification et de localisation des sources d'altération de la qualité de l'eau sur les masses
Dispositions	QE12 et QE13	QE3-8 et QE3-9	

			d'eau les plus dégradées (Berganderie, Fraîches, Sources du Tenu)
Enjeu	Estuaire		- Actions hors CT Eau portées par le Conseil Départemental et le Conservatoire du littoral
Dispositions		E2-3	
Enjeu	Qualité des milieux		- Actualisation des inventaires zones humides - Restauration de la fonctionnalité hydraulique par curage mécanique, par hydrocurage au bateau dévaseur, et travaux sur la ripisylve en préalable, avec études préalables (prélèvements sédimentaires) - Reprofilage de berges par une technique douce, avec un suivi et un accompagnement du CEN pour des études préalables aux travaux et le suivi et l'évaluation des travaux, et les inventaires faune-flore - Suivi et analyse de la qualité de l'eau : indicateur trophique - Fourniture et pose de dispositifs de mise en défens des berges et pour l'abreuvement - Gestion de l'état d'envahissement des EEE sur le réseau primaire en bateau déherbeur - Restauration de mares pour l'abreuvement (21) Gestion des niveaux d'eau en place selon les usages et dans le respect des règlements d'eau - Etude de plans d'eau sur cours d'eau (12) - Etude de dimensionnement hydraulique d'ouvrages avant travaux (7), étude sur la continuité écologique du moulin Henriet - Etudes préalables aux travaux sur cours d'eau (topographie, etc.) - Restauration morphologique de cours d'eau (35 km environ) et à la suite de l'effacement de 3 plans d'eau dans le cadre du CT 2021-2023 (pas suffisamment estimés dans le cadre du 1er CT) - Suivi et analyse de la qualité de l'eau sur stations (5) avant et après travaux : indices biologiques - Rétablissement de la continuité écologique au droit d'ouvrages dans l'emprise des travaux morphologiques - buses, petits ouvrages (53) - Intervention sur la ripisylve en préalable aux travaux morphologiques (19 km) - Fourniture et mise en place de dispositifs d'abreuvement (13) et de clôtures sur berges (33,5 km) - Effacement d'un plan d'eau (Pont Béranger - ME La Blanche)), effacement d'un ouvrage (ME La Blanche) - Travaux d'implantations de haies sur talus (24 km sur 3 ans) - Travaux d'implantations de zones tampons (mares, bassins tampons, fossés à redents)
Dispositions	QM1, QM6, QM11, QM12, QM15 et QM19	M1-3, M1-4, M1-5, M1-8, M1-9, M1-10, M2-1, M2-6, M2-7, M2-8, M2-9, M3-3 et M4-2	

Au regard de l'analyse des éléments transmis, le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 18 janvier 2024 et a émis un avis **favorable.**

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
10	1	7	2

Les actions inscrites sont en cohérence avec les enjeux et les objectifs définis par le PAGD et le règlement du SAGE en vigueur, ainsi que ceux du nouveau SAGE.
Le bureau de la CLE souhaite néanmoins apporter des compléments à son avis sur le CT Eau.

Dans le cadre de sa prochaine stratégie et feuille de route, avec un accompagnement de l'équipe d'animation du SAGE et l'appui du carnet de territoire « Acheneau-Tenu », le syndicat devra s'engager, sur le sous-bassin versant, à mener une démarche multithématique intégrant l'ensemble des enjeux du SAGE.
Devront notamment être inscrites :

- Les actions relatives :
    - À l'identification et la caractérisation des zones d'expansion de crues,
    - À l'amélioration de la connaissance des zones exposées aux risques d'inondation par ruissellement,
    - À l'amélioration de la connaissance sur les plans d'eau,
- Les actions améliorant la qualité de l'eau. Le territoire devra évoluer vers l'accompagnement aux bonnes pratiques agricoles, la mobilisation des acteurs agricoles, le développement des filières, le maintien des surfaces en prairies, l'utilisation non agricole des pesticides, mais également sur le suivi des systèmes d'assainissement,
- Sur la gestion quantitative et l'alimentation en eau potable, les mesures issues des conclusions de l'étude HMUC du SAGE Estuaire de la Loire, à savoir notamment l'instrumentation du bassin pour un meilleur suivi des débits et un accompagnement aux économies d'eau.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire